



Alerte média
Paris, le 29 novembre 2023

#Télétravail - #RPS - #SensAuTravail - #QVTC

La Firps, rappelle les impacts possibles du Télétravail sur la qualité et le sens du travail

Certaines entreprises s'interrogent sur leurs accords télétravail dont elles s'aperçoivent qu'ils peuvent nuire au collectif de travail...

Afin de recréer du lien au sein de ces collectifs de travail en période de post-covid, la FIRPS observe que des managers sont obligés de rappeler aux collaborateurs les modalités des accords de télétravail...

Dans son livret publié en sept 2022 la FIRPS insiste sur le fait qu'il est indispensable de créer et de maintenir le(s) lien(s) dans les collectifs de travail.

Le télétravail est une opportunité pour repenser les temps collectifs, afin de déterminer quelles activités/quels moments d'échanges, il est souhaitable de faire en présentiel et ce qui peut être mené en distanciel.

L'instauration de temps collectifs sur le site de l'entreprise, permet de garder le lien, d'entretenir les relations interpersonnelles, de faire des réunions en présentiel, d'aller déjeuner entre collègues...

Les échanges informels, les moments de convivialité sont des ciments pour les collectifs de travail et les risques d'isolement, de mauvaise intégration, voire de non-intégration, de désengagement et de démotivation sont au cœur des vigilances managériales à avoir.

« La dynamique collective repose sur le bon équilibre entre les deux : entre les liens professionnels, qui permettent d'avancer et de rester concentrés vers l'objectif, les liens personnels, qui créent de la solidarité et relient parfois davantage les salariés à leur entreprise que le contenu de leur travail ou leur rémunération », souligne la FIRPS.

→ Pour télécharger le livret, c'est ici <https://firps.org/guides-pratiques-firps/>

<fin>

À propos de la FIRPS

La FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux), créée en 2011 et présidée par François Cochet, (groupe SECAFI), compte 21 acteurs, significatifs et reconnus, spécialistes de la prévention des RPS et du management de la QVTC, réunis autour du partage de valeurs fortes pour l'exercice de leur métier. Les 4000 consultants et psychologues accompagnent chaque année plus de 6000 entreprises. La fédération s'est dotée dès sa création d'un code de déontologie qui régit un mode d'exercice commun à ses membres autour du respect d'une éthique partagée. Elle a depuis 2016, publié une série de travaux visant à promouvoir des bonnes pratiques. Ces travaux destinés en priorité aux professionnels en entreprise ou en cabinet, abordent des questions présentes à l'agenda des DRH. Tous sont accessibles en téléchargement gratuit sur le site de la FIRPS - www.firps.org

Suivre l'actualité de la fédération : [@firps_org](https://twitter.com/firps_org)

21 Cabinets membres de la FIRPS au 1er octobre 2023.

ACTEMS CONSEIL, AGB, APEX- ISAST, ARIANE CONSEIL, AXIS MUNDI, CONOLEDGE. ÉKILIBRE CONSEIL, ÉLÉAS, GAE CONSEIL, GROUPE JLO, ICAS FRANCE, IAPR, OIDOKO, PULSO France, QUALISOCIAL, SANTÉ PARTNERS, SECAFI, STIMULUS, UMANOVE, USIDE, WORKPLACE OPTIONS

Contacts médias - Agence Ozinfos

Marie-Céline Terré / 06 09 47 47 45 – Zahra Trabelsi / 06 27 26 49 64 firps@ozinfos.com.